TELLIN

#201

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - DÉCEMBRE 2022











© Amandine Pécriaux

Éditeur responsable : DEGEYE Yves - Rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN

johan pierret
SUZUKI - MAZDA - AIXAM
DISTRIBUTEUR OFFICIEL
SUZUKI
mazda
061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert
Suivez-nous sur Facebook

Outillages Gruslin srl
Matériels - Outillages de jardin et Forestiers - Remorques
PRÉPAREZ-VOUS POUR L'HIVER !
084 36 63 77
6927 TELLIN
juliengruslin@skynet.be
SPÉCIALISTE ROBOT TONDEUSE
Husqvarna
CFMOTO
ISEKI
GTM PROFESSIONAL
HONDA Power Equipment
efco

Roussiaux Florence & Jacquet Grégory
Infirmiers indépendants
7j/7
0497 831 313 • 0477 775 600

JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION
+32 (0)496 08 53 65

20 ans d'expérience
Laurent Wauthy
Centre funéraire
Rochefort
Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7
Mail:
cflwh@outlook.be
Calculez votre prime d'assurance
www.centre-funeraire-wauthy.be
Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort
Avis nécrologiques et espace condoléances GRATUITS:
www.enaos.be
Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl

Mini Market de Tellin
Mini market
TELLIN
Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h
Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762
Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

La Cathédrale
HOSTELLERIE
Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53
Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances
www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Le mot du Bourgmestre
4 Discours du 11 novembre
5 Des nouvelles du conseil communal
5 Fermeture des bureaux
6 Horaire d'ouverture de l'administration communale - Rappel
6 Relèves des compteurs d'eau
6 Comité de développement touristique et culturel
7 Dates de parution de "l'Écho de nos clochers" -2023
7 Introduisez votre demande de permis de conduire provisoire

CPAS

8 Le CPAS de Tellin se dote d'un nouvel outil de communication
8 Repair café
8 Ouverture du local Espace Jeunes
9 Escapade à Dinant - Souvenir

ENVIRONNEMENT

9 Message du contrat rivière Lesse

POLICE

10 Victime de cybercriminalité, comment déposer plainte ?
11 La ZPSL vous rappelle les règles relatives à l'usage de feux d'artifice

EXTRASCOLAIRE

10 Les plaines de vacances... encore une réussite !
11 Accueil extrascolaire - année scolaire 2022-2023

AGENDA

11 Tour des crèches 2022
12 Festival Noël au théatre spectacle jeune public
12 Ramassage des sapins de Noël
12 À vos agendas

DIVERS

13 Foyer culturel de Bure
13 Kermesse de Tellin 2022 - Résultat de la tombola
14 40 ans du Bilboquet
14 Information de l'ALE de Tellin

LE MOT DU BOURGMESTRE



Chères Tellinoises, Chers Tellinois,

A l'heure où je vous écris, les fêtes de fin d'année et de Noël approchent à grands pas.

Noël est par définition la fête qui nous unit tous par l'esprit, où la joie et l'amour rassemblent familles et amis.

Cette année encore, malgré les restrictions imposées par l'augmentation dramatique du coût de l'électricité, nous avons tenu à parer nos villages de quelques nouvelles illuminations.

Nous vous rassurons tout de suite, il s'agit d'ampoules LED, très peu énergivores, car nous sommes très attentifs à l'économie.

Mais nous tenions, malgré cela, espérer que ces illuminations soient le reflet de la victoire du bien sur le mal, de l'amour sur la haine, de la vie sur la mort.

En regardant nos villages illuminés, faisons en sorte que ces lumières soient vues directement par notre cœur et apportent la lueur de l'espoir de voir la fin de ces crises, de ces guerres et de ces pandémies mortifères.

Je suis convaincu que 2024 verra la résolution de tous ces problèmes et que nous reviendrons à un rythme de vie moins frénétique.

Pour terminer, une bonne nouvelle : nous avons obtenu la signature du Ministre en charge dans le dossier concernant l'aménagement et la sécurisation de la traversée de Bure.

La première phase des travaux pourra donc commencer dans les mois à venir.

Je souhaite à tous que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez.

Que les difficultés que nous avons vécues vous soient dès à présent épargnées et que le bonheur soit au rendez-vous dans votre foyer et dans celui de vos proches.

Y. DEGEYE., Bourgmestre





Mesdames, Messieurs,

Chers mandataires politiques,

Chers représentants des forces armées,

Chers porte-drapeaux et chers membres de la Fédération Nationale des Combattants,

Chers enseignants,

Mesdames et Messieurs, en vos grades, titres et qualités,

Chers citoyens, chers enfants, chers amis,

Je tiens tout d'abord, au nom de la Commune de Tellin, à vous remercier toutes et tous pour votre présence.

Nous sommes réunis aujourd'hui afin de commémorer l'Armistice du 11 Novembre 1918.

104 années se sont écoulées depuis ce fameux jour où les Alliés et les Allemands ont signé ce traité de l'Armistice mettant fin à la première guerre mondiale, appelée communément la Grande Guerre.

Cet Armistice redonnait l'espoir, l'espoir en la paix, en une paix définitive, puisque cette guerre devait être la « Der des ders » après quatre années atroces de sang, d'horreurs, de souffrances et de larmes.

Quatre années qui ont impacté plusieurs générations en emportant 20 millions de victimes dont plus de 100000 belges.

Des centaines de milliers d'hommes et de femmes ont contribué à l'effort de guerre et pour beaucoup d'entre eux, ce fut au sacrifice de leur vie.

Je tiens à exprimer ici toute notre reconnaissance à leur égard.

Le 11 Novembre est devenu un jour de mémoire. Votre présence citoyenne ce matin témoigne de votre attachement à cette commémoration et je m'en réjouis car celle-ci constitue un devoir de mémoire essentiel.

Continuons à nous souvenir, à transmettre, à sensibiliser les plus jeunes générations, continuons à défendre les valeurs de la liberté, de la solidarité, de l'engagement, du partage et surtout continuons à lutter pour la paix dans notre pays mais aussi partout dans le monde.

Ce monde qui aujourd'hui encore, malgré les leçons du passé, est encore ébranlé par des guerres entachées d'actes barbares et violents qui touchent des femmes et des enfants, victimes innocentes de la folie humaine.

La cérémonie de ce jour revêt un caractère particulier. En effet, c'est il y a 100 ans, en 1922, que le Soldat inconnu a été inhumé au pied de la colonne du Congrès à Bruxelles, en présence du roi Albert 1er.

Au début du mois de novembre 2022, les dépouilles de cinq soldats non identifiés tombés sur un champ de bataille de la Grande Guerre ont été exhumées au sein de cimetières situés chacun dans des régions lourdement touchées par les combats.

Il s'agissait des régions de Liège, Namur, Anvers ainsi que de la Flandre orientale et la Flandre occidentale.

Les cinq cercueils sont acheminés à Bruges où le 10 novembre 1922, le Brugeois Reinhold Haesebrouck, un aveugle de guerre a, au cours d'une cérémonie, désigné le défunt qui deviendrait officiellement le Soldat Inconnu.

Les quatre autres soldats ont, quant à eux, été inhumés au cimetière central de Bruges.

La Grande Guerre ne fut malheureusement pas la Der des Der, comme espéré initialement.

La seconde guerre mondiale s'est également montrée très meurtrière et a emporté son lot de victimes.

Ainsi, la portée symbolique de la sépulture du Soldat Inconnu s'est élargie, constituant dès lors un lieu dédié à la mémoire des soldats belges ayant perdu la vie tant durant la première que durant la seconde guerre mondiale.

Il en est de même pour les monuments érigés dans les communes de notre Royaume au terme de la Grande Guerre.

L'importance de se souvenir du passé n'est plus à démontrer. Tirons les leçons, même 104 ans plus tard pour mettre les valeurs de paix et de solidarité au service de notre avenir et de ses nombreux défis.

Les victimes des deux guerres mondiales vers lesquelles se tournent en ce jour nos pensées, ne seront pas mortes pour rien si nous exploitons aujourd'hui les enseignements que nous pouvons tirer de l'histoire.

J'exprime pour terminer, à toutes ces victimes, en votre nom à tous, tout notre respect et toute notre gratitude.

Pour conclure, je souhaite mettre en lumière la fête de Roi qui est célébré le 15 Novembre. Depuis 1866, les belges fêtent leur roi et même la dynastie, un symbole de notre indépendance et de notre patriotisme.

Avec quelques jours d'avance, je souhaite à notre souverain, le Roi Philippe, une très belle fête.

Vive la Belgique

Vive le Roi.

(Photos prises par Madame Amandine PECRIAUX)

Je vous remercie

Y. DEGEYE., Bourgmestre

DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous retrouverez ci-dessous les décisions approuvées par le Conseil Communal en date du 25 octobre 2022 :

- La démission de Monsieur Didier VANDERBIEST de ses fonctions de conseiller communal ; la vérification des pouvoirs et la prestation de serment de Madame Adeline Georges, sa remplaçante ;
- Dans la foulée, la formation du nouveau tableau de préséance ;
- La désignation de Mme Adeline GEORGES comme représentante communale suppléante à la Commission Communale CCA Extrascolaire ainsi qu'au Conseil de participation ;
- L'élection de plein droit de M. Jean (Christophe) RENAULT comme conseiller de l'Action Sociale en remplacement de Mme Adeline GEORGES ;
- L'adhésion à l'accord cadre proposé par le pour l'inventaire et l'inspection des ponts communaux ;
- La réalisation d'un relevé cartographique vectorisé du réseau d'alimentation d'eau de TELLIN et l'acquisition d'un outil de gestion des données ;
- La construction d'une aire multisports synthétique à l'école de BURE ;
- La mission d'auteur de projet et de surveillance pour la réhabilitation des ponts situés sur le Linçon à Grupont suite aux inondations ;
- La mission d'étude hydraulique et hydrologique par l'intermédiaire d'IDELUX Eau sur le fonctionnement hydraulique du ry d'AWENNE et le fonctionnement hydrologique de son bassin versant contributif ;
- Les modifications budgétaires n°1 - Exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire ;
- L'acceptation du don de mobilier déclassé par le Forem ;
- L'adaptation au nouveau code du recouvrement des différents règlements taxe et redevance pour les exercices 2023 à 2025 ;
- L'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données en ce qui concerne la lutte contre les immeubles inoccupés ;
- L'adaptation du règlement de la taxe sur les secondes résidences pour les exercices 2023 à 2025 ;
- La taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2023 ;
- L'approbation du mode de collecte des déchets en porte à porte – Nouveau marché 2024 ;
- La modification du tarif de location des salles en ce qui concerne les infrastructures du centre sportif – Levée de suspension du règlement voté le 26 mai 2020 ;
- L'appel à candidature pour l'admission au stage dans une fonction de directeur/trice à l'école fondamentale communale de Tellin ;
- L'approbation du budget 2023 de la Fabrique d'Eglise de Resteigne se clôturant un boni de 3.242,90 € sans aucune intervention communale ;
- L'acte de dépôt de permis d'urbanisation du lotissement Pasay de Grupont ;
- La convention de l'accord de passage, de balisage et du budget relatif au réseau cyclable « points-nœuds » en Province du Luxembourg ;
- La prolongation pour 2024 du contrat-programme 2019-2023 de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne ;
- Le renouvellement de la lettre de mission pour le directeur d'école de Tellin ;
- La convention de coopération avec le Pôle territorial pour nos écoles ;
- La situation en application des normes concernant le capital périodes enseignement primaire, maternel et encadrement cours philosophiques - Année scolaire 2022-2023 - Ratification ;

Le conseil communal a également reçu en fin de séance publique l'interpellation d'un habitant (articles 67 à 72 du ROI) en matière de police administrative.

Annick LAMOTTE,
Directrice générale.

FERMETURE DES BUREAUX



La Commune, le C.P.A.S ainsi que l'ensemble de leurs services seront fermés

Le lundi 26 décembre 2022 (Noël).

Le lundi 02 janvier 2023 (Nouvel-An).

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE - RAPPEL

Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00

Mercredi et vendredi : 13h 00 à 16 h 00

La population aura également la possibilité de prendre **rendez-vous** en dehors de ces plages horaires :

- Les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 16 h ;
- Les vendredis de 16 h à 17 h 30 : uniquement sur rendez-vous pris jusqu'au mercredi à 16 heures.
- Les 01er samedis du mois de 09 h à 12 h : uniquement sur rendez-vous pris jusqu'au mercredi à 16 heures.

Vous pouvez également retrouver ses informations sur le site officiel de la Commune de Tellin à l'adresse suivante : www.tellin.be

Annick LAMOTTE,
Directrice générale.

RELEVES DES COMPTEURS D'EAU

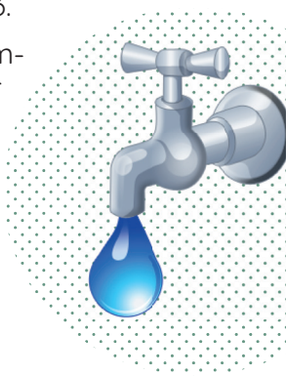
Le relevé des compteurs d'eau va débuter très prochainement. Cette année, ce sont les sections de Bure et Grupont qui seront contrôlées par les services communaux.

Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous leur réserverez et vous demandons de veiller à l'accessibilité du compteur afin de leur éviter toute perte de temps.

Pour les sections de Resteigne et Tellin, une carte-réponse sera transmise par la poste, nous vous demandons de nous la renvoyer (port payé par le destinataire) pour le 10 janvier 2023.

Il est important que vous nous communiquiez l'index de votre compteur afin que tout problème puisse être rapidement constaté et résolu.

Un formulaire sera également disponible sur le site internet de la commune de Tellin www.tellin.be.



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL : APPEL À CANDIDATURE !

Vous habitez sur le territoire de la commune de Tellin, et souhaitez participer au développement de votre village ? Vous souhaitez faire entendre votre voix dans les choix touristiques et culturels ? Vous souhaitez faire partie d'une équipe de bénévoles pour l'organisation de manifestations ?

Alors rejoignez le Comité de Développement Touristique et Culturel !

Le document à compléter pour poser votre candidature est disponible à l'office du tourisme, à l'administration communale ou via le site Internet www.tellin.be. Il est à adresser au collège communal avant le **06/01/2023.**

- par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- ou par courrier électronique à tourisme@tellin.be ;
- ou déposé contre récépissé à l'administration communale ou à l'office du tourisme.

Les candidatures seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal, en respectant une série de critères pour assurer une représentativité maximale à l'échelle du territoire :

- Une représentation géographique de l'ensemble de la Commune (au moins 1 membre représentant de chaque village de l'entité).
- Une représentation des intérêts économiques, commerciaux et de l'horeca ; du secteur associatif ; des intérêts environnementaux et patrimoniaux.

Pour tout renseignement :

Laurence Remacle - Office du Tourisme
Rue Grande 21a - 6927 Tellin
084/36 60 07 - tourisme@tellin.be

DATES DE PARUTION DE « L'ECHO DE NOS CLOCHERS » - 2023

Vous trouverez ci-après les dates de parution du Bulletin Communal pour l'année 2023 **les documents devront être impérativement rentrés pour les dates indiquées ci-dessous. Après cette date, ceux-ci ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension**

Nr	Date rentrée article	Date rentrée rédactionnel chez l'imprimeur	Date de distribution 2023
202	Lundi 19 décembre 2022	Lundi 09 janvier	Du 31/01 au 02 février
203	Lundi 27 février 2023	Lundi 06 mars	Du 27 au 30 mars
204	Lundi 08 mai 2023	Lundi 15 mai	Du 03 au 09 juin
205	Lundi 10 juillet 2023	Lundi 17 juillet	Du 21 au 24 août
206	Lundi 18 septembre 2023	Lundi 25 septembre	Du 16 au 19 octobre
207	Lundi 13 novembre 2023	Lundi 20 novembre	Du 11 au 14 décembre

✉ : mariane.remacle@tellin.be

REMACLE Mariane
Information à la population



LE CPAS DE TELLIN SE DOTE D'UN NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION : UNE PAGE FACEBOOK.

Rejoignez-nous sur facebook !

facebook

Cette page sera utilisée principalement comme un outil d'information : les utilisateurs, qu'ils soient habitants du territoire, professionnels, élus, ou médias pourront s'informer régulièrement sur les actions, événements ou aides proposées par le CPAS mais aussi sur les actualités sociales, culturelles et énergétiques. La création de la page Facebook du CPAS de Tellin permettra de mettre plus en avant les activités et les services du CPAS, notamment les services de première ligne (demande d'aide sociale, le service «énergie», la médiation de dettes, etc....) et certains services encore trop méconnus comme l'accueil extra-scolaire, l'école des devoirs "La Passerelle", le service de mobilité « Flexitec ». Il est important que la population sache que ces services sont ouverts à tous et pas seulement aux bénéficiaires de l'aide du CPAS.

Afin d'avoir une utilisation optimale de la page Facebook et d'éviter toute polémique qui pourrait survenir sur les publications, il n'y a pas de possibilité de laisser un commentaire sur les publications.De plus, il n'y a pas de messagerie sur cette page, les personnes doivent s'adresser au CPAS par les voies de communication usuelles comme le téléphone ou se présenter à la permanence. Plus globalement, l'administration a pour volonté de renforcer et développer sa communication de manière à davantage informer sur les projets, actions, infos pratiques et événements en son sein.

Retrouvez-nous sur la page facebook du CPAS de Tellin dès à présent !



REPAIR CAFÉ

Repair Café

Attention !

A vos agendas !

Le prochain Repair café se déroulera le **mercredi 28 décembre 2022 de 13 à 16h à la maison de village « le Pâchy » rue Grande, 27 à Tellin**

Une équipe de bénévoles vous attend pour des réparations en tous genres : électricité, informatique, couture, bois, affûtage, vélo,....

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à venir faire un tour ou vous manifestez auprès de nous

PCS cpas Tellin – 084/36 66 85 (Isabelle DORY)

ESCAPADE À DINANT - SOUVENIR

Quelques souvenirs de l'escapade organisée à Dinant ce 13 octobre 2022 dans le cadre des activités du Pâchy, avec la collaboration de l'asbl AGO.

Pour rappel, le restaurant social ainsi que nos activités sont accessibles à tous.

Pour plus de renseignements sur le lieu et les dates, vous pouvez contacter Nathalie Vincent (secrétaire Conseil Consultatif communal des ainés) au 084/366787 ou Isabelle Dory au 084/366685 (Plan de cohésion sociale).







MESSAGE DU CONTRAT RIVIÈRE LESSE

LES CLÔTURES DES COURS D'EAU EN BORD DE PÂTURE


Une clôture exemplaire

A partir du 1er janvier 2023, le bétail ne pourra plus avoir accès **aux cours d'eau classés**[1]. L'interdiction s'applique également pour **les cours d'eau non classés*** situés dans les zones suivantes :

- En zone amont d'une zone de baignade officielle ;
- En zone Natura 2000 ;
- En zone de prévention de prise d'eau (zones IIA et IIB).

Plus aucune dérogation ne sera donc applicable à partir du 1er janvier 2023, excepté pour les prairies faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité moyennant l'introduction d'une demande spécifique au DNF.

Cette législation vise à préserver l**a qualité des eaux de surface**, comme nous l'impose la Directive Cadre sur l'Eau. En empêchant le bétail d'accéder au cours d'eau, les déjections animales n'enrichissent pas le milieu aquatique en phosphore ou en nitrates, diminuant ainsi le risque d'eutrophisation des eaux. De plus, la clôture protège les berges du piétinement et de l'érosion qui contribuent à la sédimentation du lit des cours d'eau, dommageable à la vie aquatique, en particulier pour les poissons pondant dans des gravières bien oxygénées (truites, ombres, barbeaux,...).


Berge et lit piétinés

La clôture des cours d'eau est non seulement bénéfique pour la biodiversité et la qualité de l'eau mais aussi pour la santé et la productivité des animaux. En effet, de nombreuses maladies sont liées aux zones humides (piétin, grande douve du foie). Aussi, les animaux boivent moins d'eau lorsqu'elle est de piètre qualité, ce qui conduit à une réduction de la productivité, notamment en élevage laitier.

La clôture doit être placée à 1m à partir de la crête de berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres. La clôture est établie de façon à ne pas créer une entrave au passage du matériel utilisé pour l'exécution des travaux ordinaires de curage, d'entretien ou de réparation aux cours d'eau.

Concernant **l'abreuvement** du bétail, il sera toujours autorisé mais à condition de tenir les animaux à l'écart du cours d'eau (rampe aménagée désormais proscrite). Reste donc les systèmes de type pompe à museau, gravitaire ou solaire ou encore le recours au tonneau à eau. À noter que toute construction dans le lit du cours d'eau est interdite tel que l'aménagement d'un barrage (même sommaire) pour relever le niveau d'eau.

Lorsque le cours d'eau traverse la pâture, il est possible d'aménager un passage à sec. Il vous faudra alors un permis d'urbanisme et une autorisation domaniale du gestionnaire du cours d'eau. Les buses en béton sont à éviter.


Pompes à museau

Mieux vaut se diriger vers un système qui préserve le fond naturel du cours d'eau (passerelle en bois ou en dalles béton, demi-arche PEHD...). Il sera parfois intéressant de revoir le pâturage pour exploiter un côté puis l'autre. Dans ce cas, il est autorisé de faire traverser le troupeau par le cours d'eau le temps de changer de côté, mais il faudra alors équiper les deux parties avec des abreuvoirs.

Source : P. Pirotte/ CRO

[1]L'obligation de clôturer les cours d'eau classés remonte au 8 décembre 1967 avec application au 1er janvier 1973. De nombreuses communes avaient demandé des dérogations et les avaient obtenues par arrêtés royaux en 1973-1974.

** Pour savoir si un cours d'eau est classé ou non classé, contactez le CR Lesse ou*

RDV sur WalOnMap :

https://urlz.fr/joOk

VICTIME DE CYBERCRIMINALITÉ, COMMENT DÉPOSER PLAINTE ?



Etant donné la forte augmentation des infractions liées à la cybercriminalité, nous vous conseillons et vous rappelons où et comment déposer plainte en tant que victime.

MÉTHODE

Les cybercriminels tentent de vous attirer vers leurs sites en envoyant de faux messages contenant des liens vers ceux-ci pour parvenir à vous voler vos données personnelles et bancaires afin de mettre la main sur vos comptes informatiques ou vider vos comptes bancaires.

CONSEILS

Un e-mail ou un message vous semble suspect car il contient des fautes d'orthographe/grammaire ou une mauvaise traduction, a un caractère inattendu et urgent ou se trouve dans votre courrier indésirable ?

Dans ce cas, **ne cliquez pas sur les liens**, n'ouvrez pas les pièces jointes et transférez le message à suspect@safeonweb.be. **Ne complétez certainement pas vos données personnelles.**

Si vous avez déjà communiqué vos données → prévenez vos amis que vous leur avez envoyé un faux message.

Si vous avez communiqué un mot de passe que vous utilisez pour d'autres sites **→ modifiez-le** immédiatement.

Si vous avez communiqué les coordonnées de votre carte de crédit → Si vous avez effectué un virement bancaire dont l'origine est frauduleuse ou si vous constatez que l'on vous a effectivement volé de l'argent sur votre compte → faites immédiatement appel au service anti-fraude de votre **banque** et rendez-vous dans le **poste de police** le plus proche pour signaler les faits. Il y a en effet, dans certains cas, possibilité de récupérer de l'argent transféré par virement bancaire.

COMMENT DÉPOSER PLAINTE

Avant de vous rendre dans un poste de police, rassemblez u**n maximum d'éléments** afin que le policier qui vous reçoit comprenne au mieux votre situation et puisse prendre les mesures adéquates. Il sera ainsi toujours utile d'imprimer les mails reçus, les messages qui vous ont été transmis sur vos profils (éventuellement en réalisant une capture d'écran) ou encore, des photos de SMS qui se sont affichés sur votre smartphone. Pensez aussi à communiquer toutes les données bancaires impliquées.

Enfin, soyez attentif à ne rien effacer sur votre ordinateur ou votre smartphone car les données enregistrées pourront permettre ensuite une recherche plus approfondie.

LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS RAPPELLE LES RÈGLES RELATIVES À L'USAGE DE FEUX D'ARTIFICE



Les fêtes de fin d'année approchant, la Zone de Police Semois et Lesse tient à vous rappeler les règles et les dangers concernant la manipulation de feux d'artifice.

Comme stipulé dans l'article 67 du nouveau Règlement Général de Police de la zone, sauf autorisation préalable (de l'autorité administrative), l'usage de pétards et pièces d'artifice depuis l'espace public et privé est interdit.

Cette interdiction n'est pas applicable la nuit des réveillons de Noël et de Nouvel An entre 22:00 heures et 2:00 heures.

Si la manipulation de feux d'artifice est autorisée lors des réveillons, elle n'est toutefois pas sans danger. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de les utiliser en toute sécurité et vous invitons à consulter le site créé par le SPF Economie https://www.meilleursfeux.be qui décrit les artifices autorisés à la vente aux consommateurs, les principaux dangers encourus et les moyens de les éviter.

La Zone de Police Semois et Lesse vous souhaite d'ores et déjà de merveilleuses fêtes de fin d'année en toute sécurité !

TOUR DES CRÈCHES 2022

C'est maintenant une tradition à Bure d'organiser un tour du village pour découvrir et admirer les crèches des quartiers en entonnant quelques vieux chants de Noël tels que "Il est né le divin enfant", "Les anges dans nos campagnes", … Au cours de la balade, des habitants généreux offrent gracieusement un petit remontant aux "pèlerins" : du vin chaud, du chocolat chaud, du potage, des galettes, … . A la Noël, les mains et les cœurs des Burois (-es) s'ouvrent volontiers à l'amitié et au partage.



Après deux années d'interruption, afin d'éviter tout risque de contamination par le COVID-19, nous vous invitons à nouveau à nous rejoindre nombreux le lundi 26 décembre dès 17h00 sur le parvis de l'église.

Organisation : Comité "Village fleuri "

Contact : **Marie-Agnès PASÔ 084 36 60 18**

FESTIVAL NOËL AU THÉÂTRE SPECTACLE JEUNE PUBLIC

VENDREDI 6 JANVIER 2023 À 15H

« **Ma vie de basket** » (par le Collectif Hold Up)

Théâtre, marionnettes et musique | Dès 6 ans

Bienvenue dans la cordonnerie de Rosie et Sara ! L'histoire de Sara nous est révélée par le biais d'une basket qui débarque au pays des souliers de cuir. Cette jeune basket fait de multiples rencontres, certaines amicales et d'autres hostiles...

Où ? Salle concordia - Rue Grande, 25 - 6927 Tellin

Prix : Prix plein : 10€ | Prévente : 8€ | Abonnement : 7€ | Jeune (-18 ans) : 6€ |Art. 27 : 1,25€ + 1 ticket

Renseignements et inscriptions : 084 31 46 89 – billetterie@mcfa.be - www.mcfa.be

Une organisation de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne en collaboration avec l'Office du Tourisme de la commune de Tellin

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL





L'équipe du grand-feu ramassera les sapins de Noël à Tellin le dimanche **15 janvier 2023** dans la matinée.

Merci de déposer vos sapins devant votre habitation.

Au plaisir de vous revoir nombreux ! Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'années !

DATE A RETENIR : Vendredi 24 mars 2023 DES 19h30 GRAND-FEU

Au terrain de foot de Tellin (Plus au même endroit, derrière le petit goal près des vestiaires, me contacter si besoin)

PAINS SAUCISSES

L'équipe du Grand-feu - Personne de contact : Denis PAQUAY – 0479/74.18.79

A VOS AGENDAS !

télévie

#toutdonner

Nous revenons vers vous pour nous aider à récolter des fonds pour la recherche scientifique !

Nous organisons différentes activités. Chacun trouvera une manière suivant ses préférences de participer à un événement organisé au profit du Télévie.

- **Dimanche 22 janvier 2023 dès 11h30** à la salle de **Resteigne, DINER raclette**. **Réservations souhaitées chez :** Anne Rossignol : 0479/361825 Philippe Lambert : 0479/659985
- **Dimanche 12 février 2023** à la salle Concordia de **Tellin, BINGO**
- **Dimanche 26 mars 2023 dès 13h** à **Grupont, vente de pensées**
- **Dimanche 2 avril 2023** à l'église paroissiale de **Tellin, CONCERT** avec la participation de la chorale

« Enfants d'ici et d'ailleurs » Dir. Delphine Charue

Si vous avez un peu de temps à nous consacrer pour venir nous aider lors de l'une de nos activités, vous êtes le bienvenu. Faites-vous connaître auprès de Philippe Lambert (0479/659985) **ou Anne Rossignol** (0479/361825). **Merci d'avance**

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Merci pour votre soutien !

Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

FOYER CULTUREL DE BURE

Comme vous le savez, la gestion du Foyer Culturel de Bure est reprise par un tout nouveau comité.

Par le biais de ce bulletin communal, nous tenions à vous communiquer plus d'informations

Les réservations se font auprès de:

- Jean-Pol Swirio au 0496/12.36.45.

Voici nos tarifs pour les locations :

- Grande salle (salle du haut) : 150 EUR de location + nettoyage
- Petites salles (salles du bas) : 75 EUR de location + nettoyage
- Location de la grande salle en semaine pour réception d'enterrement, conférence, ... 100 EUR de location + nettoyage

Le nettoyage est obligatoirement fait par nos soins.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à un des numéros ci-dessous:

- André Didriche (président) au 0494/25.19.67.
- Jean-Pol Swirio au 0496/12.36.45.

Au plaisir de vous rencontrer lors de vos différentes activités.

Le comité de gestion
du Foyer Culturel de Bure

KERMESSE DE TELLIN 2022 – RÉSULTAT DE LA TOMBOLA

Voici les numéros gagnants de la Tombola 2022 de la Jeunesse de Tellin.

278	9700	10275	4692	7707	826	6617
6827	2291	806	2105	587	2422	3734
7027	7836	666	2223	4874	6845	

Contactez-nous via la page Facebook de la jeunesse ou au 0489370732 pour venir récupérer votre lot.

Rue de Saint Hubert, 69

Encore un tout grand merci pour votre participation à cette édition 2022 !

On se retrouve le samedi 3 décembre à partir de 18h30 pour notre événement en collaboration avec Promo Tellin.

À très bientôt.

Bonne soirée à vous

Au nom de la jeunesse

40 ANS DU BILBOQUET

Le Service d'accueil d'enfants « Le Bilboquet » existe depuis février 1981.

Au fils des années, le Service a connu beaucoup d'évolution. En effet, ses revendications, donc celles des accueillantes ont finalement été entendues au fur et à mesure des années et elles ont vu leur protection sociale s'améliorer (indemnité de mutuelle, contrat de travailleur à domicile, statut de salarié, ...).

Le Bilboquet fonctionne en tant qu'association de CPAS Chapitre 12 et couvre les huit communes suivantes : Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Libin, Paliseul, Tellin et Wellin.

A ce jour, le Service du Bilboquet encadre 41 accueillantes (dont 28 salariées à domicile) et 173 enfants sont accueillis quotidiennement.

Lors du souper fêtant l'anniversaire du Bilboquet, six accueillantes, dont deux de Tellin, ayant plus de 20 années d'ancienneté ont été mises à l'honneur.

Félicitations à elles !

Actuellement, nous recrutons des accueillantes sur la Commune de Tellin, n'hésitez pas à contacter le service (Madame Dricot, assistante sociale référente pour Tellin) pour tout renseignement supplémentaire.

Le Bilboquet - Hélène Dricot

lebilboquet@libin.be ou h.dricot@libin.be

061/65.01.82

INFORMATION DE L'ALE DE TELLIN

Le service ALE est accessible tous les jours de la semaine et vous pouvez également nous rendre visite le jeudi matin :

3 possibilités :

- Par TELEPHONE => un numéro unique du lundi au vendredi de 9h à 16h : 0476/03.44.57.
- Dans notre BUREAU => une permanence 1x par semaine le jeudi matin de 9h à 11h30 (il est conseillé de prendre rendez-vous)
- Par MAIL => ale.tellin539@gmail.com

Vous avez besoin d'un coup de main dans le jardin ? L'ALE met à votre disposition des prestataires à un prix démocratique (5,95 €/heure, en toute légalité, assurances comprises)

Exemples d'activités : tonte de pelouses, taille de haies, nettoyage et entretien des parterres, dégagement de la neige , des feuilles

En cas de problème de mobilité pour accéder au bureau de l'ALE, vous pouvez faire appel au Minibus du Service Mobilité au 0495/80.71.83

Pour toute information ; n'hésitez pas à contacter Benoît Bentz (Collaborateur ALE- FOREM)

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE TELLIN – Association sans but lucratif- agréée sous le numéro 539 - Rue du Centre, 79A - 6927 RESTEIGNE

GRIFFE
LES OPTICIENS

De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be

OUVERT
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h



Menu Fêtes de fin d'année
2022-2023 en traiteur

NOS ENTREES

Salade de homard, mayonnaise aux crustacés (+5 €)
Déclinaison autour du canard, salade automnale
Saumon gravlax mariné au choux rouge et vodka
Ravioles de perdreau et sésame
Noix de Saint-Jacques gratinée, mascarpone, tomate-basilic
Quiche aux légumes d'hiver et ricotta

NOS PLATS

Suprême de volaille, réduction à la Rodenbach
Filet de faon et sa poivrade (+4 €)
Caille farcie sauce fine champagne
Dos de cabillaud, beurre blanc au Noilly Prat
Risotto d'orge perlé et courge butternut rôtie

NOS DESSERTS

Noël : la buchette samba
Nouvel-An : le moulin rouge

Menu 3 services : 40 €
Menu 4 services : 50 € (2 entrées)

Restaurant Le Campagnard à Tellin 084/36.71.84

VOTRE
PUBLICITE
ICI
0499 88 18 20
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE

MAZOUT MARCHAL J.
TOUS PRODUITS PÉTROLIERS

FOURNITURE & LIVRAISON
DE PRODUITS PÉTROLIERS

Gasoil - Diesel - Pétrole - Lubrifiants

COMFO PELLETS ERDA
Bois d'allumage





Rue du Paradis 12
6870 Arville
061 61 20 35
0475 47 05 53
joseph.marchal@skynet.be

Ford
GARAGE BORCY
Rue du Mont, 135 - 6870 SAINT-HUBERT
Tél. 061/61.24.66 - Fax 061/61.40.04 - info@garageborcy.be

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN



Infirmière de proximité
Commune de Tellin

LECLERE Catherine
Infirmière indépendante

Rue de la Libération 55
6927 Tellin

cathphil.wil@hotmail.fr

0472 20 04 01

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE
CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Mobil PRIMAGAZ Esso



Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**

GROUPE LMV LINCÉ MEUNIER VERLAINE

Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Havelange 083/61.11.03 - 083/69.93.23

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

DONEUX IMPRIMERIE

VOUS SOUHAITEZ VOIR APPARAITRE VOTRE PUBLICITE DANS CETTE BROCHURE,
CONTACTEZ NOTRE DELEGUE SEBASTIEN AU 0499 88 18 20